

Image not found or type unknown



Invalidité cat 2 indemnité prévoyance licenciement

Par **saby72400**, le **12/07/2013** à **16:57**

Bonjour,

Je suis en invalidité categorie 2 et j'ai une prise en charge de la prévoyance de mon entreprise, l'entreprise va être en PSE à partir de septembre et me propose soit un licenciement pour inaptitude soit un départ volontaire dans le cadre du PSE. Ma question est, est-ce que la prévoyance va continuer mon indemnisation dans ces deux cas?

Je dois fournir une décision avant le 18 juillet 2013.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **louisemichel**, le **15/07/2013** à **08:07**

bonjour,

tout dépend de votre convention collective.

dans mon cas, la convention de l'automobile m'a pris en charge totalement malgré le licenciement jusqu'à la fin de l'invalidité cat.2 (le début de ma retraite)